

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-17

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

Conseillers municipaux
En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

Le 30/09/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 22/09/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : DROMARD Jean-Marie

02 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Virements et ouvertures de crédits

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'apporter certaines corrections dans les comptes communaux. En effet, le budget primitif voté en début d'année n'est qu'une prévision qu'il est nécessaire de réajuster tout au long de l'année.

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Ci-après les ajustements à apporter au budget primitif du budget principal,

1) Ajustement de crédits en section d'investissement en dépenses : + 40 000 €

Au chapitre 204 « subventions d'équipements versées » : + 2 150 €

- Article 2041411 « communes membres du GFP » : + 2 150 €

La commune a émis un avis favorable concernant la participation financière aux achats de matériel d'investissement pour la cantine scolaire et le matériel informatique de l'école en fonction du nombre d'enfants de la commune inscrits au RPI Belleydoux / Echallon.

Au chapitre 21 « immobilisations corporelles » : - 2 150 €

- Article 2138 « Autres constructions » : - 2 150 €
Réalisé au 30/09/25 : 0 € (BP 2025 : 39 580,54 €)

Au chapitre 041 « opérations patrimoniales » : + 40 000 €

- Article 231 « immobilisations corporelles en cours » : + 40 000 €

Les factures concernant la mise en conformité de l'accessibilité de la mairie ont jusqu'à présent été passées sur l'article 203 « frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion » pour la somme de 21 785,06 €

Quand le marché de travaux sera validé par les élus, il faudra extourner ces écritures et les passer sur l'article 231 « immobilisations corporelles en cours ».

Il convient donc de provisionner l'article 231 (chapitre d'ordre 041) pour la somme de 40 000 € (21 785,06 € déjà réalisés + provision pour les futurs crédits jusqu'à la validation du commencement des travaux par les élus).

2) **Ajustement de crédits en section d'investissement en recettes : + 40 000 €**

Au chapitre d'ordre 041 « opération patrimoniale » : + 40 000 €

- Article 203 « frais d'étude, de recherches, de développement et frais d'insertion » : + 40 000 €

Les factures concernant la mise en conformité de l'accessibilité de la mairie ont jusqu'à présent été passées sur l'article 203 « frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion » pour la somme de 21 785,06 €

Quand le marché de travaux sera validé par les élus, il faudra extourner ces écritures et les passer sur l'article 231 « immobilisations corporelles en cours ».

Il convient donc de provisionner l'article 231 (chapitre d'ordre 041) pour la somme de 40 000 €

(21 785,06 € déjà réalisés + provision pour les futurs crédits jusqu'à la validation du commencement des travaux par les élus).

Ci-dessous le tableau récapitulatif de la section d'investissement

Section d'investissement - ouvertures et virements de crédits			
Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
2041411 (chapitre 204)	Subventions d'équipement versées-communes membres du GFP	+ 2 150 €	
2138 (chapitre 21)	Autres constructions	- 2 150 €	
231 (chapitre 041)	Immobilisations corporelles en cours	+ 40 000 €	
203 (chapitre 041)	Frais d'étude, de recherches et de développement et frais d'insertion		+ 40 000 €
TOTAL		40 000 €	40 000 €

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les virements et les ouvertures de crédits tels que proposés.

Les signatures suivent au registre

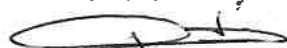
Nomenclature télétransmission :

7.1 - Décisions budgétaires

Mesures de publicité :

- ☒ Télétransmis le 02/10/2025
- ☒ Affichée le 02/10/2025
- ☒ Certifiée exécutoire le 02/10/2025

Le Maire



Pascal COURTOIS

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2025-17**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-02T15-59-13.00 (MI264252876)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20250930-DEL2025-17-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : BUDGET PRINCIPAL-DECISION MODIFICATIVE N 1
et ouvertures de crédits

Date de décision : 30/09/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DOCBUDG-21010035000011-001024-DM1-2025-02102025.XML](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DEL 2025-17 - décision
modificative 1.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[DOCBUDG-
21010035000011-001024-
DM1-2025-02102025.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[PJ-DEL2025-17-page de
signatures.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/10/25 à 15:59

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 02/10/25 à 15:59

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 02/10/25 à 16:04

